LUMIÈRE POUR HAÏTI

www.lumierepourhaiti.org

CCP 12-444679-1 IBAN CH21 0900 0000 1244 4679 1

Procès-verbal de l'Assemblée Générale
du 7 octobre 2021

Personnes présentes : 39

Personnes excusées : 41 dont :
- Le Conseil administratif de la ville d'Onex
- M. Gilbert Vonlanthen, maire de Bernex

Béatrice MULLER préside cette Assemblée.
Après avoir souhaité la bienvenue à chacun et remercié la paroisse du Christ-Roi pour son accueil gratuit dans ses locaux, elle demande une minute de silence en mémoire des innombrables victimes de la violence en Haïti, ainsi que pour Mmes Shirley Coubra, Liliane Gaugaz, Danielle Balmer, Charlotte Gal et Sonia Vuichet, MM. Roland Farina, Jo Théodoloz, Alain Gaugaz, Xavier Lerjen, Alfred Imfeld, Roland Schilling, Maurice Thélin, Jean-Marc Chapuisat et Antoine Abel, certains et certaines avec nous depuis de longues années.

Le **PROCES-VERBAL** de l'Assemblée Générale du 12 mars 2020 est accepté à l'unanimité.

Romaine FARAH présente le **RAPPORT D'ACTIVITE 2019** (voir document annexé), illustré par les photos correspondantes.

COMPTES : Marie-Christine DUC ETTER commente les comptes (voir document annexé). Résumé :

COMPTE DES RESULTATS

Charges

Formation et éducation :
- La légère baisse des frais d'écolage et de formation est due au fait que les écoles n'ont pas pu fonctionner durant plusieurs mois en raison de la pandémie et des troubles socio-politiques.
- L'aide alimentaire a été plus généreuse à cause des circonstances particulières.

Aides diverses :
- La diminution de ce poste s'explique par le fait que le soutien au Centre de Formation Technique de l'un de nos boursiers n'a pas été reconduit en 2020.
- La subvention de 11'000.- dollars à l'Ecole des Petits Soleils qui rencontre des soucis financiers depuis l'incendie de 2016 a été maintenue.
- Soutien aussi à l'école Georges Rossier et aux centres professionnelle et ménagère pour lesquelles nous recevons spécifiquement des dons.

Projets communautaires :
- Ceprolu : à cause de la fermeture officielle prolongée des écoles, nous avons dû augmenter fortement notre subvention pour éviter que le centre de formation professionnelle ne se retrouve dans une situation financière catastrophique. Par ailleurs, nous avons pris en charge des travaux d'aménagement.
- Terrain Duvivier : mise en route et exploitation du jardin communautaire.

Frais administratifs et de gestion :
- Frais PostFinance : L'augmentation est due au fait que PostFinance facture maintenant la carte de compte.
- Frais bureau LpH Haïti : Principalement les frais de téléphonie, internet et déplacements dans les écoles et à la banque.
- Frais Fondation LpH Haïti : En 2019, la Fondation LpH en Haïti avait financé le projet Bananeraie. Les dépenses de 2020 concernent des frais administratifs étatiques (renouvellement de la patente et du matricule fiscal, taxes fiscales).

Autres charges :

- Frais festival : c'est le montant non couvert par le remboursement de l'Etat pour le Festival annulé.
- Frais divers : site internet, achat de timbres et d'enveloppes et les photocopies ici en Suisse. Pour rappel, des personnes font des dons pour prendre en charge certaines de ces dépenses.

RECETTES

Dons particuliers : forte augmentation. Un grand merci à tous nos donateurs qui ont répondu à notre appel pour nous aider à compenser les conséquences dues à la situation sanitaire.

Subventions :

- Notre très grande reconnaissance va aux communes de Bellevue, Chêne-Bougeries, Choulex, Genthod, Grand-Saconnex, Onex, Perly-Certoux, Presinge, Puplinge, Troinex, Vernier et Veyrier.
- Etat de Genève : part du remboursement des frais du Festival annulé

Dissolution de provisions : pour cause d'abandon de tout projet sur le terrain Frère Bruno pour le moment.

BILAN

Le solde des pertes et bénéfices reportés au 31.12.2019 était de 67'326.68 francs. Le bénéfice de l'exercice 2020 étant de 16'874.06 francs, il en résulte un solde des pertes et bénéfices reporté au 31.12.2020 de CHF 84'200.74.

RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES : Giovanna BIANCHI-LE HENANF et Tomaso SOLARI attestent de la bonne tenue des comptes et demandent leur approbation.

Tous les rapports sont approuvés à l'unanimité et la décharge est donnée au comité.

DEMISSIONS, ADMISSIONS ET ELECTION DU COMITE : après avoir passé treize ans au comité, Jean-Jacques MOACHON désire se retirer. Idem pour Urs RODEL qui avait fait sa première mission pour *Lumière pour Haïti* en 2010 en se rendant en Haïti après le tremblement de terre, puis avait rejoint le comité officiellement en 2014. Les deux restent cependant à disposition pour des coups de main sporadiques. Marie-Christine DUC ETTER, après s'être occupée de la comptabilité durant sept ans, passe la main mais reste au comité en tant que membre. Nous remercions vivement ces trois personnes pour leur engagement à nos côtés durant tout ce temps.
Les membres suivants du comité se représentent : Béatrice MULLER, Josée GRAND, Marie-Christine DUC ETTER, Romaine FARAH et Pascal EMERY en tant que conseiller en éducation. Ils sont réélus à l'unanimité. Françoise ARN reprend la comptabilité. Elle aura une signature individuelle sur le compte Postfinance. La signature de Marie-Christine DUC ETTER est pour l'instant maintenue.

ELECTION DES VERIFICATEURS DES COMPTES : Giovanna BIANCHI-LE HENANF et Tomaso SOLARI acceptent de reconduire ce mandat. Nicole Borboën reste suppléante.

DIVERS : Béatrice signale que, bien que ce soit la plupart du temps son nom qui figure au bas des courriers, elle est entourée d'une équipe soudée d'une trentaine de personnes qui donnent des coups de main réguliers et fort appréciables : pour l'organisation du festival et du mini-festival, la mise à jour du site, la correction, l'insertion des photos, l'impression, la mise sous pli et la distribution des « Nouvelles d'Haïti », la tenue des stands, le montage des films, la cuisine et des coups de main divers. Sans toutes ces personnes, *Lumière pour Haïti* ne serait pas ce qu'elle est.

Suit alors la projection du film *Le prix du sucre* sur les conditions de travail effroyables des coupeurs de canne à sucre haïtiens dans les plantations de la République dominicaine.

L'Assemblée générale se termine à 20h. À la suite du verre de l'amitié offert par Josée et Pascal, 37 personnes passent à table pour déguster l'excellent repas préparé et offert par Jean-Marc Beffa, assisté de son épouse Véronique. Un grand merci aussi aux nombreuses personnes qui ont garni le magnifique buffet de dessert.

Béatrice Muller